



REGLEMENT CHALLENGE SKI DE FOND COMITE DE SKI ALPES PROVENCE

Chaque année, la commission nordique du Comité de ski Alpes Provence sélectionne un certain nombre de courses organisées par les clubs de ski nordique pour servir de base à un classement régional, pour chaque catégorie de compétiteurs licenciés à la F.F.S.

CALENDRIER

Le calendrier régional est établi en début de saison par la Commission nordique avant le 15/10.

Il détermine en particulier les styles et les distances. Il convient de s'y reporter pour connaître tous les détails de chaque compétition.

Il essaiera de respecter au mieux les préconisations des directives nationales d'entraînement, notamment la part de style classique.

DOSSARDS ET PROMOTION

Le CSAP met à disposition un jeu de dossards « Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes – Nordic Alpes du Sud » qui sera obligatoirement utilisé lors des épreuves (excepté pour les courses populaires).

Les logos du CSAP, de la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes et de Nordic Alpes du Sud devront obligatoirement figurer sur tous les supports de promotion et de résultats. La remise des prix sera réalisée avec les dossards podium BPAURA et les oriflammes de la BPAURA et NADS.

PARTICIPATION

Une participation aux frais d'organisation de chaque course sera demandée pour chaque compétiteur.

Le montant est fixé à 4€ par concurrent (excepté pour les courses populaires longues distances U20/SEN).

Chaque club organisateur d'une course reversera 1,5 € par coureur inscrit (sauf cas de force majeure) au Comité de ski Alpes Provence pour la dotation du classement général, l'organisation de la remise des prix et les frais (lavage des dossards...).

CHARTE DE FARTAGE

Cette charte sera applicable à toutes les épreuves inscrites du challenge excepté pour les courses populaires longues distances U20/SEN.

Elle devra avoir été signée par le Président du club et les entraîneurs du club.

En l'absence de charte signée, les athlètes du club concerné et le club ne seront pas classés.

MATERIEL MUTUALISE

Le CSAP peut mettre à la disposition des clubs organisateurs le matériel de chronométrage et le matériel de courses et pédagogique.

Le matériel de chronométrage ne sera prêté qu'aux clubs dont les chronométreurs ont suivi la formation avec le matériel du comité. Le matériel de biathlon ne sera prêté qu'aux clubs disposant de bénévoles ou entraîneurs formés.

Une participation de 1€ par concurrent inscrit (sauf cas de force majeure) sera versée au comité de ski Alpes Provence.



REGLEMENT CHALLENGE SKI DE FOND COMITE DE SKI ALPES PROVENCE

BAREME DE POINTS

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Points	100	95	90	85	80	75	72	69	66	63	60	58	56	54	52	50	48
Place	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34
Points	46	44	42	40	38	36	34	32	30	28	26	24	22	20	19	18	17
Place	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	
Points	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	

Sprint : classement final – Poursuite (2ème jour) : classement total

CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL

La commission nordique détermine chaque année le nombre de courses par catégorie et le nombre de courses prises en compte pour le classement général individuel par catégorie. Les meilleures courses seront prises en compte, avec obligatoirement au minimum le nombre de courses en classique déterminé.

CLASSEMENT CLUB

Il est établi un classement général des clubs, en ajoutant les points des classements individuels de chaque licencié de U13 à SENIOR.

Les épreuves par équipe attribueront également des points selon le barème suivant :

Relais U13-U15-U16-U18 :

place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21+
points	500	450	400	350	325	300	275	250	225	200	175	150	125	100	75	65	55	45	35	25	15

Relais ou Team-Sprint U20/SEN :

place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21+
points	300	270	240	210	195	180	165	150	135	120	105	90	75	60	45	39	33	27	21	15	15

Seules les 1ères équipes des clubs attribueront les points, les autres équipes attribueront 15 points. Les équipes inter-clubs compteront pour 15 points, partagés entre les clubs selon le nombre de concurrents.



REGLEMENT CHALLENGE SKI DE FOND COMITE DE SKI ALPES PROVENCE